

FEDERALE ASSURANCE
ASSOCIATION D'ASSURANCES
MUTUELLES SUR LA VIE
Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0408.183.324

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 MAI 2022

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2021.

Après avoir connu une croissance exceptionnelle de 28 % en 2018 et de 23 % en 2019, et un net recul de 23 % en 2020, l'encaissement de la Mutuelle-Vie repart à la hausse (+ 9,1 %). Les résultats financiers baissent de € 11,3 millions, ce qui reflète l'évolution du résultat sur protection sur portefeuilles d'actions suite à la hausse des bourses en 2021. Les résultats financiers récurrents sont en hausse de € 3,1 millions, grâce à la hausse des revenus de dividendes et d'une hausse des actifs sous gestion.

Les investissements en matière de digitalisation et pour la mise en conformité aux nombreuses nouvelles réglementations auxquelles les assureurs doivent se conformer ont un impact sur les frais d'exploitation, en hausse de 4,4 %. Le résultat réalisé par la Mutuelle-Vie lui permet d'accorder à ses clients des ristournes-vie (statutairement dénommées participations bénéficiaires) appréciables, de renforcer ses fonds propres et de maintenir un ratio de solvabilité qui dépasse largement les exigences légales en la matière.

Comme évoqué ci-avant, l'encaissement de 2021 est reparti à la hausse, mais avec une évolution contrastée si l'on se penche plus en détail sur les différentes branches d'assurances concernées.

Assurances-vie pour particuliers

L'évolution de l'encaissement est contrastée pour les assurances-vie individuelles : il diminue significativement (- 20,3 %) en branche 21, mais progresse très fortement (154 %) en branche 23. Précisons néanmoins qu'au sein de la branche 21, la baisse du chiffre d'affaires est moins marquée en épargne-pension (- 3 %).

Le tassement de la branche 21 illustre l'attrait déclinant des produits de la branche 21 par rapport aux alternatives de placement qui s'offrent au consommateur, à savoir la bourse en général. Comportant certes plus de risques, ces solutions offrent la perspective de rendements potentiellement plus élevés.

2021 a été la 2^{ème} année complète de commercialisation du nouveau produit phare de la Mutuelle-Vie : Vita Flex 44, combinaison des branches 21 et 23. Cette combinaison des deux branches, dont l'objectif est d'allier maîtrise des risques et rendement, offre sur le long terme la flexibilité et la simplicité, qui caractérisent la philosophie de la Mutuelle-Vie en matière de solutions d'épargne et d'investissement. Il s'agit d'un produit qui peut évoluer tout au long de la vie : il peut être adapté selon l'évolution des besoins du client, son horizon de placement et son appétence au risque.

2021 a été marquée par une évolution significative de la répartition des primes versées entre les branches 21 et 23 constitutives de la branche 44. La part d'investissement dans la branche 21 était très largement supérieure en 2020 (81 %). En 2021, le montant des primes versées en branche 23 est devenu majoritaire (54 %).

Si en branche 23, le risque d'investissement est intégralement porté par le souscripteur du contrat, cette solution de placement offre néanmoins des perspectives de rendements potentiellement plus élevés.

Assurances-vie pour entreprises

Le chiffre d'affaires réalisé pour les assurances-vie groupe de la branche 21 connaît un tassement (- 6,9 %). Cette baisse s'explique par le fait qu'une organisation sectorielle ayant confié à la Mutuelle-Vie l'organisation de son régime de pension complémentaire lui a versé, à 2 reprises en 2020, une prime unique très importante. Elle n'a pas renouvelé une telle opération en 2021. Sans cet élément, l'encaissement en assurances-vie groupe aurait été en croissance.

Il convient par ailleurs de mentionner la mise en run-off (depuis le 11 janvier 2021) des activités EB (Employee Benefits) de la Mutuelle-Vie. Cela signifie qu'elle ne commercialise plus de nouvelles assurances de groupe pour travailleurs salariés. Cette mise en run-off n'a toutefois pas eu de conséquences significatives sur l'encaissement en 2021.

Enfin la Mutuelle-Vie n'a pas été impactée en 2021 par les reports de primes (autorisés par la législation) dus à la pandémie de Covid-19.

Contrats de capitalisation (branche 26)

Le chiffre d'affaires en branche 26 a progressé de 94,1 % en 2021. L'encaissement résulte principalement du partenariat de la Mutuelle-Vie avec Korfine, portant sur la distribution de contrats de capitalisation spécifiques permettant la constitution de la garantie locative légale entre bailleur et locataire. La production liée à ce partenariat a connu une belle croissance en 2021.

Nova Deposit a aussi significativement contribué à cette progression (de € 15 millions en 2020 à € 43 millions en 2021), principalement du fait des contrats souscrits par les personnes morales, qui profitent de meilleures perspectives de rendement par rapport à leur compte de trésorerie à court/moyen terme.

Vita Pension et F-Manager VIP à nouveau récompensés

La Mutuelle-Vie a remporté deux Trophées DECAVI de l'Assurance-Vie, pour Vita Pension (sixième année d'affiliée) et F-Manager VIP.2 (neuvième année consécutive). Année après année, cette reconnaissance à l'égard des solutions proposées par la Mutuelle-Vie atteste de leur valeur ajoutée qualitative.

Crédits hypothécaires

Le 11 janvier 2021, la Mutuelle-Vie a mis en run-off la commercialisation de ses différentes formules de crédits hypothécaires et de ses prêts ACP (associations de co-proprétaires). Elle envisage désormais de céder en 2022 ce portefeuille à un partenaire externe qui en poursuivra la gestion.

Solvabilité

Malgré la dispense obtenue pour la constitution de la réserve pour risque de taux, Fédérale Assurance a néanmoins décidé d'affecter un montant de € 20 millions au fonds pour dotations

futures, et contribué ainsi au maintien de son ratio de solvabilité à un niveau largement supérieur aux exigences légales.

Le ratio de solvabilité déterminé selon les règles du régime de solvabilité (Solvency II), s'élève à 226% au 31 décembre 2021 (montant non encore audité).

Participations bénéficiaires

La Mutuelle-Vie est en mesure d'accorder des participations bénéficiaires 2021 appréciables.

Certains produits financiers et assurances-vie-entreprises offrent des rendements qui figurent parmi les plus élevés du marché. Il convient de souligner que la Mutuelle-Vie accorde un taux de participations bénéficiaires unique sur la totalité de la réserve constituée contrairement à d'autres assureurs qui n'accordent des participations bénéficiaires élevées qu'à condition que les réserves dépassent un certain montant.

En résumé, cela porte le rendement total des principaux produits d'assurance-vie aux pourcentages communiqués dans le tableau ci-dessous.

PARTICIPATIONS BENEFICIAIRES ET RENDEMENTS TOTAUX 2021			
Produits financiers			
	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement brut total
Diamant Invest/Pension/Junior	0,00 à 4,75%	0,00 à 0,25%	0,25 à 4,75%
Vita Invest/Vita Invest.2	0,00 à 2,50%	0,00 à 0,25%	0,15 à 2,50%
Vita Invest Dynamic	0,00%	1,30%	1,30%
Vita Pension	0,50%	1,35%	1,85%
Vita Flex	0,50%	1,10%	1,60%
Vita PCLI	0,50%	1,35%	1,85%
Nova Invest	0,15 à 2,50%	0,00 à 0,50%	0,65 à 2,50%
Fonds (Branche 23)	Rendement net		
FEDERALE - Euro Equities growth	22,3%		
FEDERALE - Euro Bonds opportunities	-3,6%		
FEDERALE - Euro Real Estate Dynamic	22,8%		
FEDERALE - DNCA Invest Europe (Flexible)	5,1%		
FEDERALE - Invesco Balanced Risk Allocation Fund (Flexible)	6,6%		

FEDERALE - Fidelity Word (Equities)			20,9%
FEDERALE - Robeco Emerging Markets (Equities)			2,6%
FEDERALE - Schroder Global Climate Change (Equities)			17,8%
FEDERALE – Fidelity Euro Cash			-2,1%
Assurances de groupe et d'engagement individuel de pension			
	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement brut total
F-MANAGER VIP	0,50%	1,35%	1,85%
F-MANAGER	0,50%	0,50%	1,00%
F-BENEFIT	0,25 à 3,75%	0,00 à 0,75%	1,00 à 3,75%

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2021

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

	2021
Actifs incorporels	1.221.362,41
Placements	2.326.549.767,52
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions;	9.260.784,59
• les placements dans des entreprises liées et les participations comprenant :	273.634.179,18
○ les participations principalement dans la Société Coopérative, la SA F.R.E., FEDERALE Invest, FEDERALE Management et F.R.E.I.M., détenues par la Mutuelle-Vie;	
○ autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.	
les autres placements financiers	2.043.654.803,75
et essentiellement :	
– les actions, parts et autres titres à revenu variable	125.752.796,70
– les obligations et autres titres à revenu fixe	1.454.987.763,77
– les prêts et crédits hypothécaires	23.689.851,79
– les autres prêts (avances sur contrats, prêts subordonnés garantis et prêts non garantis)	439.224.391,49
Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités «vie» et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	18.787.693,07
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1.943.016,01
Créances	100.542.583,91
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opérations d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et les comptes-courants de coassurance	4.468.923,46
• nées d'opérations de réassurance (comptes-courants des réassureurs)	241.930,01
• d'autres créances reprenant essentiellement les soldes des comptes courants avec les autres sociétés du groupe et les créances diverses	95.831.730,44
Autres éléments d'actif	4.222.356,62
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	18.620,88
• les valeurs disponibles	4.203.735,74
Comptes de régularisation	40.288.616,60
Ils se composent principalement des intérêts et loyers acquis non échus.	
TOTAL	2.493.555.396,14

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

Capitaux propres		101.238.439,66
Les capitaux propres n'ont pas été renforcés en 2021. Le fonds pour dotations futures a par contre augmenté fortement.		
Parmi ces capitaux propres, figurent :		
la réserve légale		570.000,00
les réserves indisponibles		22.162.669,39
les réserves immunisées		820.367,03
les réserves disponibles		24.299.655,56
le bénéfice reporté		4.264.364,93
Passifs subordonnés		60.000.000,00
Un emprunt subordonné de 60 millions a été souscrit en 2017 par la Mutuelle Vie.		
Fonds pour dotations futures		174.862.867,27
En 2021, ce fonds a été augmenté de €	20.000.000,00	
Provisions techniques		2.057.447.637,65
Elles représentent la valeur des engagements de la société vis-à-vis des assurés. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :		
provisions d'assurance-vie		2.035.634.195,59
Dans cette provision, on retrouve entre autres :		
- une réserve de longévité qui a été constituée à concurrence de €	1.142.286,11	
- la réserve dite clignotant n'a pas été alimentée vu la dispense par la BNB de réserve constituée octroyée.		
Au 31/12/2021, cette provision s'élève à €	58.028.872,53	
Si on avait dû la constituer, elle serait de	85.401.540,84	
provisions pour sinistres		14.096.668,11
provision pour participation aux bénéfices		7.453.217,30
Provisions techniques relatives aux opérations liées aux fonds d'investissement du groupe d'activités «vie» et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise		18.787.693,14
Provisions pour autres risques et charges		8.173,37
Il s'agit de la provision pour prépensions et de la provision pour impôts différés.		
Dépôts reçus des réassureurs		1.830.234,39
Dettes		76.154.852,25
A noter parmi celles-ci :		
les dettes nées d'opérations d'assurance directe		2.602.622,24
Elles reprennent principalement :		
- les primes payées avant l'échéance		
- les taxes et contributions à payer dans le cadre des contrats d'assurance		
les dettes nées d'opérations de réassurance		302.576,48
dettes envers les établissements de crédit		43.127.984,64
d'autres dettes		30.121.668,89
Cela concerne principalement les dettes fiscales, salariales et sociales ainsi que les REPO		
Comptes de régularisation		3.225.498,41
TOTAL		2.493.555.396,14

AU COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

COMPTE TECHNIQUE NON-VIE

Primes acquises nettes de réassurance

3.267.771,04

Cette somme est le résultat de la différence entre

- les primes brutes 3.766.844,11
- les primes cédées aux réassureurs (-) 499.073,07

Produits des placements

369.455,74

Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)

2.280.623,13

Elles comprennent essentiellement :

- Les montants bruts payés 1.636.350,63
- La part des réassureurs dans les prestations (-) 145.985,31
- La variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -) 790.257,81

Frais d'exploitation nets (-)

667.821,80

Cette somme représente le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.

Charges des placements (-)

71.228,48

Résultat

567.122,64

COMPTE TECHNIQUE VIE

Primes acquises nettes de réassurance

211.359.684,33

Cette somme est le résultat de la différence entre

- les primes brutes; 212.041.813,72
- les primes cédées aux réassureurs (-). 682.129,39

Produits des placements

112.683.037,86

Ils comprennent :

- les produits de placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation. Il s'agit principalement des revenus de la Sicav FEDERALE Invest et des intérêts sur les créances (entreprises liées); 12.015.666,08
- les produits des autres placements. Ils comprennent principalement les produits des titres à revenu fixe et des titres à revenu variable ainsi que les intérêts des crédits hypothécaires; 73.512.481,18
- les reprises de corrections de valeur sur placements en 2020 : € 2.354.516,90 3.145.317,50
- les plus-values sur réalisations en 2020 : € 57.665.941,53 24.009.573,10

Corrections de valeur sur les placements du poste «Placements relatifs aux opérations liées aux fonds de placement du groupe d'activités «vie» et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise».

3.092.540,59

Il s'agit de l'ajustement de la valeur des contrats et des actifs affectés à la branche 23.

Autres produits techniques nets de réassurance (-)

59.899,33

Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)

150.174.105,21

Elles comprennent essentiellement :

- les montants bruts payés; 150.958.346,28
- la part des réassureurs dans les prestations (-); 741.692,92
- la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -); -305.654,21
- la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +). 263.106,06

Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)

-90.384.630,23

Il s'agit essentiellement de la provision d'assurance-vie.

Participation aux bénéfices et ristournes (augmentation -, réduction +)

1.684.226,11

Frais d'exploitation nets (-)		23.959.496,68
Cette somme représente le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.		
Charges des placements (-)		35.442.693,21
Elles reprennent :		
• les charges de gestion des placements y compris les frais d'entretien des immeubles et les intérêts versés aux réassureurs sur leur dépôts;		2.965.373,02
• les corrections de valeurs sur placements (valeurs immobilières et instruments financiers);		4.549.962,38
• les moins-values sur réalisations.		27.927.357,81
Corrections de valeur sur les placements du poste «Placements relatifs aux opérations liées aux fonds de placement du groupe d'activités 'vie et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise» (-)		950.341,96
Autres charges techniques nettes de réassurance (-)		2.150.849,72
Il s'agit principalement de taxes payées sur les participations bénéficiaires, sur certaines réserves et au fonds spécial de protection des dépôts (taxe instaurée en 2011).		
Variation du fonds pour dotations futures (augmentation -, réduction +)		-20.000.000,00
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques, du bénéfice reporté, et :		
• après avoir augmenté le fonds pour dotations futures de €	20.000.000,00	
• octroyé des participations bénéficiaires (provision) pour €	7.453.217,30	
• le bénéfice à affecter est de €	4.273.120,93	
Il est proposé de l'affecter comme suit :		
• bénéfice à reporter		4.264.364,93
• Autres allocataires (prime pouvoir d'achat)		8.756,00

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La situation concernant le Covid-19 évolue favorablement et il y a un retour progressif à la normale.

Les derniers événements en Ukraine auront un impact financier réel sur la Mutuelle-Vie, même si cet impact ne peut être évalué aujourd'hui.

BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 91,4 unités au cours de l'exercice 2021 contre 91,1 en 2020.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 8.000.257.

91 ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 15 personnes ont suivi une formation à caractère informel.

GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2021 a été marquée, pour la Mutuelle-Vie, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le réviseur, les fonctions de contrôle et la Banque Nationale de Belgique.
- La révision du risk appetite statement (en vigueur au 1er janvier 2021).
- La hausse des ratios de solvabilité suite à l'évolution du marché.
- La dispense de doter la provision clignotant.
- L'impact de l'évolution des taux bas.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- La réalisation des différents stress tests émanant de l'EIOPA et de la Banque Nationale de Belgique.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Les analyses et discussions de comité ALM (ALCO).
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- Les réponses aux exigences réglementaires en matière de gouvernance et de régulation.
- Le support pour implémenter IFRS 17 et les clefs d'allocation.
- La participation aux risk assessments (prestations intra-groupe, projet Zoé, etc.)
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.
- Les analyses pour les Subordinated Loans & la licence Unique.
- La création du Risk Mapping.
- Les études pour l'amélioration du SCR de la Vie.

Les ratios de solvabilité au 31/12/2021 (*montants non encore audités*)

Les ratios de solvabilité des trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance respectent les niveaux des ratios définis dans le Risk Appetite Statement.

	<i>31/12/2021</i>	<i>Risk Appetite</i>
Mutuelle Vie	226%	150%
Société Coopérative	330%	150%
Caisse Commune	159%	150%

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de FEDERALE Assurance. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;
- fixe les seuils de tolérance aux risques;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Quels types de risques ?

Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, une politique d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Le comité d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se charge de la mise en pratique des principes d'investissements.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;
- dommages aux actifs corporels;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

GESTION FINANCIERE

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur caractère durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

Comme les obligations continuent à produire des rendements faibles sur les marchés financiers - ceux-ci sont par ailleurs soumis à d'importantes fluctuations -, il convient de rechercher des placements plus rentables, notamment en captant une prime d'illiquidité via la souscription d'emprunts non cotés et les investissements en infrastructure. Cela implique des processus d'analyse financière et juridique des placements encore plus pointus.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

En vue de protéger au bilan une majorité des plus-values latentes sur les portefeuilles d'actions, il a été décidé de recourir à l'usage de futures sur indices. Ces futures ont comme avantage d'être liquides, la fixation de leur prix est simple et transparente, et le coût de couverture est quasi nul.

Le maintien des taux d'intérêt bas commence à se refléter dans la baisse des taux sur portefeuille mais aussi dans le niveau absolu des revenus financiers récurrents. Cette tendance peut être renforcée par le souhait de réduire le profil de risque du portefeuille, notamment pour des raisons de charge en capital.

En 2021, la baisse des résultats financiers est liée à la baisse des résultats sur futures, passés d'un montant positif de € 7,8 millions en 2020 à un montant négatif de -€ 25 millions un an plus tard. Cela résulte de la décision d'augmenter la couverture à la fin 2020 pour des raisons de ratio Solvency 2, alors que les bourses ont fortement monté en 2021. Les futures sur EPRA ont été retirés en 2021. La quasi-totalité des pertes sur futures en 2021 a été compensée par des plus-values sur actions, de sorte que le résultat financier non récurrent en 2021 est limité à - € 2 millions. Les résultats récurrents sont en hausse de € 3,1 millions.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise n'a pas d'activités en matière de recherche et développement.

GOVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Pour FEDERALE Assurance

Monsieur Tom DE TROCH a succédé, le 11 mai 2021, à monsieur Tom MEEUS en tant que CEO, président du comité de direction.

Monsieur Werner VAN STEEN a été nommé en tant que membre du comité de direction par le conseil d'administration du 21 septembre 2021. Il est entré en fonction le 8 novembre 2021 en tant que Chief Operating Officer.

Le comité de direction est compétent pour les entreprises d'assurance et est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO;
- monsieur Marc BANDELLA, administrateur-directeur, CFO;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

La fonction de président du conseil d'administration est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Lors d'une assemblée générale spéciale qui a eu lieu le 16 novembre 2021, monsieur Philippe DE LONGUEVILLE a été nommé en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant externe pour une durée de trois ans.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration: le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit, ainsi que l'indépendance d'au moins un de ses membres.

Depuis 2018, le comité d'audit est présidé par monsieur Yvan FIEREMANS. Au 31 décembre 2021, il est composé de mesdames Céline AZIZIEH et Juliette DHERTE et de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Bruno THOLLEBEKE et Philippe DE LONGUEVILLE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- la majorité des membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance;
- deux membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;

- la plupart des membres du comité d'audit ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 22 février 2022, de procéder à la fusion entre les comités d'audit et des risques à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la possibilité offerte par l'article 52 §4 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, et ce sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

Ce comité fusionné sera présidé par madame Céline AZIZIEH et sera par ailleurs composé de madame Juliette DHERTE ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Yvan FIEREMANS, Bruno THOLLEBEKE, Philippe DE LONGUEVILLE et Philip MAEYAERT, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

Pour la Mutuelle-Vie

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire (sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique) :

- la nomination de monsieur Philip MAEYAERT en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant externe, pour une durée de trois ans (également membre du comité d'audit et des risques fusionné) ;
- le renouvellement du mandat de commissaire agréé pour une durée de trois ans (couvrant les exercices comptables 2022, 2023 et 2024) de la société DELOITTE Réviseurs d'Entreprises / Bedrijfsrevisoren (BCE n° 0429.053.863 – B00025), avec siège social à 1930 Zaventem, Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, ayant comme représentant permanent monsieur Dirk VLAMINCKX (A01978), pour une rémunération annuelle de 106.400,00 EUR, frais inclus, hors TVA et indexation annuelle ;
- de fixer la rémunération suivante pour les mandats exercés au sein du comité d'audit et des risques fusionné : une rémunération annuelle fixe de € 22.500 pour le président, de € 5.000 pour les autres membres, et un jeton de présence de € 2.250 par réunion à laquelle les membres assistent, les autres règles relatives à la rémunération applicables aux comités d'audit et des risques restant d'application.

S'agissant de montants globaux qui rémunèrent les mandats au sein du comité d'audit et des risques commun aux trois entreprises d'assurance, la répartition de ceux-ci se fera conformément à la clé d'allocation des coûts utilisée pour la répartition des frais au sein du groupe FEDERALE Assurance dont la dernière version a été approuvée par le conseil d'administration du 21 septembre 2021.

Par ailleurs, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes entrant en vigueur à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022 :

- la nomination de madame Juliette DHERTE en tant que vice-présidente du conseil d'administration, jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, prévu lors de l'assemblée générale ordinaire de 2024 ;
- le renouvellement du mandat de monsieur Vincent FAVIER en tant que membre du comité de nomination et de rémunération jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, prévu lors de l'assemblée générale ordinaire de 2024.

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation des mandats suivants à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022 :

- le mandat de vice-président du conseil d'administration de monsieur Vincent FAVIER ;
- le mandat d'administrateur non-exécutif de monsieur Pierre-Marie MELIN.

Les fonctions extérieures exercées par les administrateurs exécutifs et non exécutifs, font l'objet d'une publicité via le site internet de FEDERALE Assurance (www.federale.be).

Nous remercions la direction, le cadre et les membres du personnel de la Mutuelle-Vie pour le travail accompli au cours de l'exercice 2021.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le/...../.....

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,
Administrateur-délégué.